# 

Para.ssant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉPI :- 3 mois, 5 fr.; 6 mois, 9 fr.; Unan, 16 fr. Hors Du Dept :-- 16 ) 60 60 11

Les abonnements se paient d'avance. - Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

CAHORS: A. LAYTOU, Directeur, rue Valentré. Paris: HAVAS et Ce, 8, place de la Bourse.

On est inscrit pour un abonnemen de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

VILLENEUVE-SUR-LOT

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Eté

8 h. 23 m matin.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot,

Arrivées à Départs de

CAHORS Jagan Jag Stil Cahors 1 h. 16 m matin. essen 5 h. mm matin. 1 » 10 » soir. 5 n 10 » soir. 5 » 40 » »

Train de marchandises régulier :

10 h. 12 m matin. 3 » 56 » soir. 8 » 46 » » 51 » soir. (Départ de Cahors — 5 h. 15 m matin. (Arrivé à Cahors — 7 h. 56 m soir.

LIBOS

6 h. 49 m matin.

4 » 22 » soir. 9 » 28 » » 5 n 51 n soir. 28 > > Train de foire. - Arrivée à Cahors. - 9 h. 33 m matin.

PÉRIGUEUX

10 h. 40 m matin.

4 h. 27 m soir. 10 h. 33 — 11 h. 22 soir.

BORDEAUX 1 h. 8 m matin. 4 » 39 » » 2 m 48 m soir.

AVIS Suon not violuos

L'Imprimerie A. LAYTOU et les bureaux du Journal du Lot sont transférés rue Valentré.

Cahors, 22 Octobre.

DISCOURS prononcé par M. le président de la République à la Distribution des Récompenses de l'Exposition universelle, le 21 octobre 1878.

MESSIEURS,

Je viens aujourd'hui décerner solennellement, au nom de la France, les récompenses obtenues par les exposants de toutes les Nations dans le grand Concours auquel notre pays les avait conviés.

Je veux tout d'abord remercier les Princes et les Représentants de toutes les puissances de l'appui et de l'éclat qu'ils ont donnés par leur présence à l'Exposition de Paris.

Je veux remercier les Gouvernements et les Peuples de la confiance qu'ils nous ont témoignée par l'empressement qu'ils ont mis à y prendre part. Si le succès de l'Exposition a répondu à leur attente et à la nôtre, que l'honneur en revienne aux éminents organisateurs de cette grande entreprise et à leurs plus modestes coopérateurs.

Tous ont rivalisé d'intelligence et de zèle dans l'accomplissement des missions si difficiles et si diverses qu'ils avaient acceptées.

Quand le gouvernement de la République convia les savants, les artistes et les travailleurs de toutes les nations à se réunir dans notre capitale, la France venait de traverser de douloureuses épreuves et son industrie n'avait point échappé aux atteintes de cette vaste crise commerciale qui pesait déjà sur le monde entier; cependant l'Exposition de 1878 a égalé, sinon surpassé, ses devancières. Remercions Dieu qui, pour consoler notre pays, a permis que cette grande et pacifique gloire lui fût réservée.

Nous constatons avec d'autant plus de satisfaction ces heureux résultats que, dans notre pensée, le succès de l'Exposition internationale devait tourner à l'honneur de la France. Il ne s'agissait pas seulement pour nous d'encourager les arts et de constater les perfectionnements apportés à tous les moyens de productions; nous avons surtout à cœur de démontrer ce que sept années passées dans le recueillement et consacrées au travail avaient pu faire pour réparer les plus terribles désastres.

On a pu voir que la solidité de notre crédit, l'abondance de nos ressources, la paix de nos cités, le calme de nos populations, l'instruction et la bonne tenue de notre armée aujourd'hui reconstituée, témoignaient d'une organisation qui, j'en suis convaincu, sera féconde et du-

Notre ambition nationale ne s'arrêtera pas là. Si nous sommes devenus plus prévoyants et plus laborieux, nous devrons encore aux sou-Venirs de nos malheurs de maintenir et de développer parmi nous l'esprit de concorde, le res-Pect des institutions et des lois, l'amour ardent et désintéressé de la Patrie.

#### Distribution des Récompenses.

Hier lundi, à midi 40, le Président de la Chambre des députés est arrivé accompagné du bureau de la Chambre. Sa voiture était escortée. Le Président a reçu les honneurs militaires, à son arrivée sous le grand portail. Il a été reçu par le Ministre du Commerce, le Commissaire général de l'Exposition et les deux Directeurs des sections étrangère et française.

Un maître des cérémonies l'a condouit, en cortége, à la place réservée sur l'estrade, à gauche du Président de la République.

A midi 45, le Président du Sénat est arrivé avec le bureau du Sénat. Il a été reçu avec les mêmes honneurs et le même cérémonial. Il a été conduit à sa place, à droite du Président de la République.

Trois fautenils avaient été disposés sur l'estrade pour le président de la République et les deux Présidents des Chambres.

Ces trois fauteuils étaient séparés par quatre siéges réservés aux princes étrangers qui se tenaient de chaque côté du président de la Répu-

Les princes étrangers ont été reçus avec les honneurs militaires et conduits dans le salon d'attente où le Maréchal est venu les inviter à l'accompagner. LL. AA. II. et RR. sont arrivées à midi 50.

Les princesses ont été conduites à la porte Nord-Est, dont l'accès leur était réservé, et conduites par des officiers d'ordonnance et des maîtres des cérémonies dans le salon attenant à la tribune de Mme la maréchale de Mac-Ma-

A midi 55, le président de la République est descendu au grand portail du palais. Il a été reçu par M. le ministre du Commerce, le commissaire général de l'Exposition, assistés des deux directeurs des sections étrangère et française, de M. le préfet de la Seine et de M. le préfet de police. Le Président s'est rendu auprès des princes étrangers et les a invités à venir prendre place avec lui sur l'estrade d'hon-

Les ministres sont, à leur suite, venus prendre leurs places sur l'estrade d'honneur.

Les membres du Corps diplomatique se sont rendus directement à leur place sur l'estrade spéciale qui leur était réservée à la droite de l'estradedu président de la République.

Tous étaient présents, excepté le prince Orloff, qui est très-souffrant.

Dès que le président de la République a invité les autorités placées auprès de lui à s'asseoir, les exposants récompensés, réunis par groupe, sont venus bannière en tête, prendre place auprès des trophées de leur groupe.

A 1 heure, une salve d'artillerie tirée des Invalides a annoncé l'ouverture de la cérémonie. M. le ministre du commerce a répondu au discours du Maréchal-Président et a, aussitôt

après, procédé à l'appel des récompenses. Dès que la distribution des grands prix et des décorations a été terminée, le Président de la République est descenda de son estrade, suivi des présidents des deux Chambres, des princes et des ministres. Le cortège, ainsi composé, est passé devant le front des groupes, puis chacun est remonté en voiture avec le même cérémonial qui avait été suivi à l'arrivée,

Les cours étrangères étaient représentées, à la cérémonie, par le roi don François d'Assise, le prince de Galles, le prince royal de Danemark, le prince royal de Suède, le comte de Flandre et le duc d'Aoste.

Arrivées à

## La synthèse de l'Exposition

L'Exposition touche à son terme. La distribution solennelle des récompenses constatera, par les prix décernés aux plus dignes parmi les exposants, les progrès accomplis en ces derniers temps dans le domaine de l'art, de la science et de l'industrie. Puis ces grandes assises du traveil universel se fermeront, et, des merveilles qui y ont attiré l'attention du monde entier, il ne restera qu'un souvenir charmant pour les hommes de plaisir et pour les hommes d'étude qu'un sujet de sérieuses médita-

L'heure est donc venue d'envisager dans son ensemble et dans ses résultats l'œuvre qu'en cette occasion la France a entreprise avec tant d'énergie et achevée avec tant d'éclat.

Lorsque la pensée première de l'Exposition universelle s'est produite, il y a eu de grands doutes, chez nous et hors de chez nous, sur l'opportunité de cette manifestation pacifique et sur ses chances de succès.

La guerre, une guerre qui risquait d'allumer une conflagration générale, menaçait l'Europe. Etait-ce le moment de convier les peuples aux fêtes de la paix et du travail?

Cette considération n'a pas arrêté le gouvernement. Il a voulu prouver, par des faits éclatants, le caractère pacifique de la politique française au milieu des complications que des ambitions rivales provoquaient imprudemment. Il a voulu donner à tous les peuples une salutaire leçon, en montrant une fois de plus toutes les richesses, tous les éléments de civilisation, de moralité et de bien-être qu'enfantent chaque jour la science et l'industrie moderne, et que l'on sacrifie au démon des combats. Il a voulu surtout constater, devant la conscience universelle, avec quelle force et quelle rapidité notre pays s'était relevé de ses désastres, grâce à la puissance de ses ressources, grâce au dévouement et à la constance de ses habitants, grâce enfin à la sincérité des idées d'apaisement qui n'ont cessé de régner, depuis 1871, dans les conseils de l'Etat.

Eh bien! la démonstration de ces trois vérités supérieures est complète, et la France a droit de s'enorgueillir des résultats qu'elle a

Lorsqu'elle parlait de l'Exposition universelle comme d'un témoignage solennel de ses sentiments de modération et de paix, ce n'était pas une vaine formule de langage destinée à déguiser des arrière-pensées menaçantes ni à tromper personne sur ses véritables intentions. Le Congrès de Berlin a constaté, pour les esprits les plus prévenus, non-seulement que la France ne se désintéresse d'aucune des grandes questions qui préoccupent l'Europe, mais qu'elle emploie tous ses efforts à les résoudre dans le sens le plus pacifique.

Non! elle ne rêve pas de sanglantes revanches; non! elle ne songe plus à trancher par l'épée des difficultés que le temps résoudra de

lai-même par l'esprit de sagesse et de justice. Elle a trop de pages brillantes dans ses annales militaires pour se désespérer de quelques pages sombres.

C'est désormais un peuple industrieux et laborieux, qui sait et qui voit, par l'exemple même de ses vainqueurs, que le travail seul fait le bonheur et la prospérité des peuples, et que la guerre n'en fait jamais que le malheur et la ruine.

(Liberté).

#### Funérailles de Mgr Dupanloup.

Les obsèques de Mgr Dupanloup auront lieu mercredi prochain, 23 octobre.

On lit dans le Journal du Loiret :

Nous pouvons assurer que l'évêque d'Orléans aurait en le chapeau de cardinal, cet été, si M. Dufaure ne s'y était opposé, quelque vieille amitié qui l'unit à Mgr Dupanloup.

Le pape avait fait savoir au gouvernement français qu'il agréerait la dernière présentation qui avait été soumise à son prédécesseur.

Or, l'an dernier, le gouvernement français avait demandé au Vatican, par l'intermédiaire de M. Baude, deux chapeaux de cardinal, l'un pour l'évêque d'Orléans et l'autre pour l'évêque de Poi-

M. Dufaure a craint de mécontenter la gauche en présentant Mgr Dupanloup. Le prétexte allégué, c'était que l'évêque d'Orléans « avait eu la main » dans les conseils de résistance qui précédèrent le 14 décembre : cette assertion, nous pouvons l'affirmer, était erronée.

Voici, d'après les journaux d'Orléans, le texte de la lettre d'invitation pour les obsèques de Mgr d'Orléans : 1 9 9 9 9 1

Mgr Coullié, évêque d'Orléans, MM. les vicaires généraux, MM. les doyens et chanoines du chapitre cathédral, le clergé de la ville et du diocèse d'Orlèans, et les membres de la famille de Mgr Dupanloup ont l'honneur de vous faire part de la perte douloureuse qu'ils viennent d'éprouver en la personne du Révérendissime Père en Dieu Mgr Félix-Antoine-Philibert Dupanloup, évêque d'Orléans, assistant au trône pontifical, comte romain, senateur, membre de l'Académie française, chevalier de la Légion d'honneur, des ordres de Saint-Maurice et Saint-Lazare et du Christ du Portugal, décèdé dans la paix du Seigneur, au château de Lacombe (Isère), le 11 octobre 1878, à sept heures du soir, à l'âge de soixante-seize ans, huit mois, huit jours, après vingt-neuf ans d'épiscopat.

Les obsèques, présidées par Son Eminence le cardinal Guibert, archevêque de Paris, auront lieu le mercredi 23 octobre, à dix heures très-précises du matin, dans la basilique cathédrale de Sainte-

Ils vous prient de vouloir bien y assister et joindre vos prières à celles qui seront dites pour le repos de son âme.

Dans la séance de jeudi, à l'Académie française, le directeur, M. Jhon Lemoinne, a donné lecture d'une lettre de Mgr Pierre, évêque d'Orléans, par laquelle il invite l'Académie française à assister aux obsèques de son illustre prédécesseur, le mercredi 23 courant, à dix heures précises.

L'Académie a immédiatement décidé, à l'unanimité des membres présents, qu'elle serait représentée à la cérémonie funèbre d'Orléans par les membres de son bureau, M. John Lemoinne et M. Saint-René Taillandier, directeur et chancelier pour le trimestre, et M. Camille Doucet,

secrétaire perpétuel, — et aussi par tous ceux de leurs confières qui voudront s'adjoindre à sa dépotation officielle.

Ensuite, M. le directeur, avec l'approbation de l'assemblée, a levé la séance en signe de deuil.

Le corps de Mgr Dupanloup est arrivé à Orléans. Il a été déposé sur un lit de parade dressé dans le grand vestibule; le prélat, placé sur un plan légèrement incliné, est revêtu des ornements épiscopaux; ses mains, jointes au bas de la poitrine, tiennent la croix pastorale. A ses pieds a été déposée une immense couronne de perles et de magnifiques fleurs blanches.

Les traits du prélat, sans être précisément défigurés, ont éprouvé une altération assez sensible; mais l'expression de la physionomie conserve dans la mort ce caractère de grandeur et de noblesse qui distinguait l'évêque d'Orléans.

Le public est admis à visiter la chapelle ardente. La porte principale et les trois portes intérieures de l'évêché sont entièrement tendues de noir.

Des prêtres et des religieuses se tiennent continuellement en prière près du défunt, devant lequel, ne cessent de se presser une foule d'Orléanais de toute classe et de toute condition, désireux de contempler une dernière fois les traits de leur grand évêque.

Des clercs du grand séminaire veillent et s'empressent, à la prière des fidèles de faire toucher aux mains de l'évêque des chapelets, des médailles, des livres que leurs possesseurs emportent religieusement comme autant de précieux souvenirs.

#### Orient et Asie.

Un membre de cabinet britannique, M. Cross, secrétaire d'Etat pour l'intérieur, dans un banquet offert par les conservateurs du Lancashire, vient de prononcer un discours où il s'est principalement occupé des affaires d'Orient. Pour tout ce qui concerne l'exécution du traité de Berlin et l'application de la convention anglo turque, M. Cross paraît s'être montré assez optimiste. Cet optimisme se reflète dans le langage de la presse ministérielle anglaise. D'après M. Cross, il fallait s'attendre à rencontrer des difficultés, tant pour mener à bonne fin l'œuvre du congrès que pour obtenir de la Porte l'accomplissement de ses promesses ; mais jusqu'à présent rien ne prouve que ces difficultés soient insupportables, et l'Angleterre, en tous cas, n'épargnera aucun effort pour atteindre ce qu'elle regarde comme l'objet de sa mission en Orient.

D'après le Daily Telegraph, les laborieuses négociations de M. Layard avec la Porte au sujet des réformes à introduire en Asie-Mineure sont sur le point d'aboutir à une conclusion satisfaisante. Les bases fondamentales du plan sont la création d'un corps de gendarmerie composé de chrétiens et de musulmans et commandé par des chrétiens, la nomination d'assesseurs anglais attachés aux cours d'appel de toutes les grandes villes, certaines garanties de stabilité données à l'administration des valis ou gouverneurs principaux, et la création dans chaque vilayet d'un receveur général des taxes désigné par l'ambassadeur d'Angleterre. La Porte a laissé entendre que pour exécuter toutes ces réformes elle avait besoin d'un secours financier, qui serait probablement accordé.

Quant à l'Afghanistan, M. Cross a été très réservé, mais il a déclaré que l'Angleterre était fermement résolue à mettre au-dessus de toute atteinte sa suprématie dans cette partie du continent asiatique.

#### INFORMATIONS

LA SITUATION A LA NOUVELLE-CALÉDONIE.

Le Journal officiel publie la note suivante :

Un journal paraît croire que l'administration de la marine s'est bornée à envoyer comme renfort des troupes à Nouméa, deux compagnies d'infanterie. C'est là une erreur qu'il im-

porte de rectifier et qui aurait été évitée si l'on avait pris une connaissance plus complète des notes insérées à diverses époques au Journal officiel. Voici comment les choses se sont passées : Le 10 juillet, on apprenait à Paris l'insurrection canaque. Le 18 juillet, deux compagnies d'infanterie de marine partaient de Saïgon sur le transport la Rance (qui ne pouvait en prendre davantage) pour Nouméa où elles arrivaient le 19 août. Les 17 et 20 juillet, 380 hommes de toutes armes quittaient la France sur la Loire et la Dives, pour la même destination. Ces bâtiments devaient, en outre, apporter à la garnison coloniale, par le fait seu de leur présence, le concours de leurs équipages, qui s'élèvent à 500 hommes. On peut voir d'après cet exposé, si le chiffre des renforts expédiés constituait ce qu'on appelle « une demi mesure. » Il ne pouvait dépendre de l'administration de la marine d'abréger la durée de la traversée; or, il faut généralement compter cent jours pour se rendre en Nouvelle-Calédonie, le commandant Olry ne pourra donc recevoir les troupes embarquées sur la Loire et la Dives avant la fin de ce mois. Que les Canaques, qui sont difficiles à atteindre dans un pays montagneux et boisé, aient en la responsabilité, avant l'arrivée, de ces renforts, de commettre de nouveaux assassinats et de se livrer à des tentatives de déprédation, c'est la conséquence d'un mouvement insurrectionnel, dont on ne triomphera d'one manière complète, en raison de l'étendue du territoire, qu'avec des moyens d'action que le gouverneur n'a pa avoir, jusqu'à présent, à sa disposition. Pour être certain, d'ailleurs, d'arriver à une plus prompte répression de la révolte, de nouveaux renforts viennent d'être expédiés, ainsi que l'indique la note du Journal officiel du 14 octobre. C'est encore la Rance, de retour en Cochinchine, qui a la mission de porter à Nouméa deux compagnies d'infanterie de marine. Elle a appareillé de Saïgon, le 16 de ce mois. A la même date, le croiseur le Hugon, a du quitter Yokohemar poor la Nouvelle-Caledonie. Enfin deux compagnies d'infanterie de marine vont être embarquées sur l'Allier, en armement à Lorient, et la cuirassée de 2º rang la Victorieuse, qui porte le pavillon du contre-amiral Bergasse du Petit-Thouars, par-19 tira très-prochainement de Toulon pour la Nouvelle-Calédonie, par la voie de Suez. On reconnaîtra que tous ces mouvements de troupes et de bâtiments ne pouvaient se faire avec une plus grande promptitude, si l'on considère qu'il s'agit d'opérer dans un pays situé à plus de 6,000 lieues de la mère-patrie. Quant au général de Trentinian, ses fonctions d'inspecteur général de l'infanterie de marine l'out conduit naturellement en Nouvelle-Calédonie. Il y est arrivé en pleine insurrection, suivant les termes de sa dépêche. Ses rapports avec le gouverneur sont excellents, et sa présence sur les lieux ne pourra qu'être utile à la bonne et vigoureuse impulsion qu'il est nécessaire d'imprimer aux opérations militaires. C'est dans ce but que le ministre lui a prescrit de rester dans la colonie jusqu'à nouvel ordre. En résumé, la garnison normale de la Nouvelle-Calédonie, qui, en y comprenant les 360 marins de la division navale s'élève à 1,800 hommes se trouvera portée, scus peu de jours (lorsque la Loire et la Dives seront arrivées) à 3,633 hommes de troupes de toutes armes, et, plus tard, quand tous les renforts en partance seront parvenus à destination, elle sera plus que doublée, puisqu'elle atteindra un total de 4,665 hommes. I man avended a south to a set

Le procureur général d'Agen, mandé à Paris, s'est rendu au ministère de la justice, où a été discutée avec lui, la question de savoir si M. Paul de Cassagnac devait être poursuivi pour les articles qu'il a publiés dans son journal d'Auch, contre le préfet du Gers.

Il s'agissait de déclarer si, bien que la validation de son élection ait été ajournée, M. Paul de Cassagnac jouissait de l'immunité parlementaire, et si des poursuites contre lui devaient être autorisées par la Chambre.

La question à été résolue dans le sens affirmatif, M. Paul de Cassagnac ne sera donc pas poursuivi; mais le gérant du journal va être assigné.

#### CHRONIQUE LOCALE

#### Les Elections sénatoriales.

CIRCULAIRE DU MINISTRE AUX PRÉFETS. (Suite).

- » Scrutateurs. La loi n'ayant point indiqué à qui incomberait le soin de dépouiller les scrutins, il convient de se conformer à l'usage suivi depuis 1871 pour l'élection des maires et adjoints et de désigner comme scrutateurs les trois conseillers les plus âgés. (Voir la circulaire du 14 janvier 1878.)
- Qui peut être élu délégué? Le choix du conseil municipal peut porter sur tous les électeurs de la commune sans qu'il y ait de distinction à établir entre les électeurs municipaux et les électeurs politiques. Peuvent aussi être nommés, lors même qu'ils ne sont point inscrits sur la liste électorale, les conseillers municipaux de la commune; ceci résulte des explications échangées dans la séance du 2 août 1875, à l'occasion du vote du dernier paragraphe de l'article 2 de la loi du 2 août.
- » Les députés, les conseillers généraux, les conseillers d'arrondissement, qui font déjà de droit partie du corps électoral, ne peuvent être élus comme délégués (art. 2, § 3).
- » Election d'un suppléant. Aussitôt après l'élection d'un délégné, le conseil municipal procède à l'élection d'un suppléant chargé de remplacer le délégué en cas de refus ou d'empêchement.
- » Cette seconde opération s'accomplit absoloment dans la même forme que la première. Les conditions de capacité et d'incompatibilité sont aussi les mêmes; je n'ai donc pas à m'y arrêter.
- » Procès verbal. Le procès-verbal de cette double élection doit être dressé sur-le-champ.
- Afin du faciliter le travail du secrétaire et d'éviter des irrégularités de forme, j'ai fait préparer un modèle imprimé que vous trouve-rez annexé à la présente circulaire et que vous mettrez en nombre suffisant à la disposition des conseils municipaux (modèle n° f.)
- "Le procès-verbal sera transcrit sur le registre des délibérations du conseil municipal. Un exemplaire signé de tous les membres présents, vous sera immédiatement adressé. Une troisième copie devra être affichée à la porte de la mairie, conformément à la disposition finale de l'article 5 de la loi du 2 août 1875.
- » Notification au délégué et au suppléant; acceptation, refus. — Si le délégué élu est membre du conseil municipal et assiste au vote, il doit faire connaître, séance tenante, son acceptation ou son refus, qui est consigné au procès-verbal.
- » S'il refuse le conseil municipal doit, avant de passer à l'élection du suppléant, pourvoir à son remplacement.
- L'acceptation ou le refus du suppléant doit également, si le candidat est présent, être constaté au procès-verbal, et le refus est suivi d'une désignation faite dans la même forme par le conseil municipal.
- » Si le délégué élu n'est pas présent à la séance, le maire doit, dans les vingt-quatre heures, lui faire notifier sa nomination en l'informant qu'un délai de cinq jours, à partir de la notification, lui est impartie pour faire parvenir à la préfecture l'avis de son acceptation. Procès-verbal de cette notification sera dressé en double exemplaire suivant la forme du modèle ci-annexé sur le n° 2; l'une des copies restera entre les mains du délégué, et l'autre vous sera immédiatement transmise.
- Si, à l'expiration du délai de cinq jours, le délégué n'a pas fait connaître son acceptation il devra être considéré comme non acceptant. Vous ferez alors, dens la forme indiquée au paragraphe précédent, notifier sa nomination au suppléant, et si, à son tour, celui-ci refuse, ou s'il laisse passer le délai de cinq jours sans vous aviser de son acceptation, vous prendrez sans aucun retard un arrêté à l'effet de convoquer le conseil municipal pour la désignation de nouveaux délégués. (Loi du 2 août 1875, art. 8.)
- » Protestations contre les élections des délégués. L'article 5 de la même loi porte que les protestations élevées contre les irrégularités des opérations par un ou plusieurs

membres du conseil municipal, sont insérées au procès-verbal.

- Mais le droit d'arguer les opérations de nullité n'est pas limité aux membres du conseil municipal. Il peut être exercé : 1° par tout électeur de la commune ; 2° par le préfet.
- » La réclamation des électeurs doit, sous peine de déchéance, être adressée à la préfecture dans le délai de trois jours, à partir de l'élection.
- Les protestations sont jugées par le conseil de préfecture, sauf appel au Conseil d'Etat,
- Le conseil de préfecture devra se prononcer dans le plus bref délai, afin que le conseil municipal puisse, s'il y a lieu, être mis en demeure de désigner de nouveaux délégués avant le jour de la réunion du collége électoral (1).
- préfecture ne nécessite d'ailleurs une nouvelle désignation par le conseil municipal que si elle s'étend à la fois à l'élection du délégué et à celle du suppléant. Lorsque l'élection du délégué est la seule annulée, celui-ci est remplacé par le suppléant.
- La loi n'ayant pas fixé le délai spécial pour le pourvoi, l'appel devant le conseil d'Etat est, conformément à la règle générale, recevable pendant trois mois à partir du jour où les intéressés ont eu connaissance de la décision du conseil de préfecture.
- d'Etat, ni même la protestation devant le conseil de préfecture n'ont d'effet suspensif, vous n'avez point à vous préoccuper, pour la suite des opérations qu'il vous reste à accomplir, des contestations en cours, vous n'avez à tenir compte que des décisions rendues.
- II. FORMATION DE LA LISTE ÉLECTORALE.

  \* Tableau des résultats de l'élection des délégués et des suppléants. Aux termes de l'article 6 de la loi du 2 août 1875, vous
- de l'article 6 de la loi du 2 août 1875, vous devez dans la huitaine, dresser le tableau des délégués et des suppléants Vous l'arrêterez donc le 2 novembre au plus tard.
- » Il sera établi, conformément au nº 3 ciannexé, par ordre de communes (les communes classées par arrondissement et par canton). Il contiendra les noms de tous les délégués et suppléants élus, qu'ils aient ou non accepté, que leur élection ait été ou non attaquée on même invalidée; mais vous ferez mention de ces diverses circonstances, soit dans la colonne à ce destinée, soit dans la colonne d'observations.
- » Liste alphabétique des électeurs. Les délégués non acceptants ou dont l'élection a été annulée, devront au contraire être retranchés de la liste alphabétique que vous aurez à dresser le 28 décembre, au plus tard, puisque l'article 9 de la loi du 2 août vent que cette liste soit établie huit jours au moins avant l'élection.
- La liste comprendra aussi bien les électeurs de droit que les délégués ou les suppléants.
- » Elle sera établie sur des cadres conformes au modèle n° 4. Chaque électeur y figurera avec sa qualité de député, de conseiller, de délégué ou de suppléant.
- » Le suppléant qui aura, dès cette époque, droit de vote par suite du refus ou du décès du titulaire ou pour tout aure motif, figurera personnellement à son rang alphabétique, au lieu et place du délégué, dans la première colonne du tableau.
- Les autres suppléants qui josqu'au dernier moment, peuvent être appelés à remplacer les délégués, ne seront portés sur la liste électorale qu'en regard du délégué titulaire. (A suivre).
- (I) Le conseil de préfecture doit juger les réclamations contre la nomination des délégués dans la forme tracée par le décret du 12 juillet 1865, mais vu l'urgence, il pourra fixer immédiatement le jour de l'audience et le notifier aux parties en même temps qui les avisera de l'instance. (Voir, dans ce sens décision du conseil d'Etat 21 novembre 1873, syndicat de la grande Camargue.)

Une importante réunion électorale vient d'avoir lieu à Gourdon. Nous en recevons le compte rendu suivant:

Le samedi 19 octobre, a en lieu à Gourdon, chez M. le docteur Calmeille, une réunion privée, composée d'un grand nombre de maires républicains venus de tous les points de l'arrondissement. A cette réunion assistaient M. Calmon, sénateur inamovible, et MM. Roques et Delord, candidats républicains aux élections

anatoriales du 5 janvier. En voici le procès-

M. Calmon, désigné à l'unanimité pour préider la réunion, commence par remercier les ambreux assistants de l'empressement qu'ils mis à se rendre à l'appel qui leur a été dressé. Il rappelle en quelques mots l'imporance toute spéciale que vont avoir les élections

La République existe depuis huit ans, elle a fail la paix, assuré le paiement de l'indemnité aguerre et libéré le territoire, grâce au pariotisme de tous et au génie de M. Thiers; mais, surtout, elle a rétabli en France l'ordre la sécurité au point que M. de Bismark, dont partialité n'est pas suspecte, a affirmé devant Parlement allemand que la France était actuelment le Pays d'Europe où la paix sociale Mait le plus solidement établie. - C'est à la Rangblique que nous devons la reconstitution pays, mis à deux doigts de sa perte par les falles de l'Empire. Elle a été deux fois acclamée nar le suffrage universel : en février 1876 et en odobre 1877; mais, pour assurer le fonctionnement régulier et normal de nos institutions, Haut que les deux Chambres soient animées même esprit. Un Sénat réactionnaire, capale de prononcer une nouvelle dissolution de la Chambre serait un danger public. Le trouble et l'agitation causées dans le Pays par l'entreprise 16 mai sont présents à l'esprit de tous; est aux électeurs sénatoriaux à en empêcher retour en élisant des sénateurs franchement bronés à la République. C'est aujourd'hui le ol gouvernement possible, le seul qui puisse surer l'ordre et la paix, il en a donné la reuve, et tout bon citoyen doit faire taire, par driotisme, ses aspirations particulières et s'y llier sans arrière-pensée. C'est faire là de vraie litique conservatrice. I 1008 2 bb iol al eb 8

Les conseillers généraux et les conseillers arrondissement républicains ont, au mois oùt, dans une réunion tenue à Cahors, déni comme candidats MM. Roques et Delord. ars noms sont trop connus pour qu'il soit soin d'enumérer leurs titres et chacun sait e, bien que partis de points différents, tous ox sont aujourd'hui complétement unis dans dévouement commun aux institutions acelles, que tous deux offrent des garanties égas de modération et de prudence, mais aussi de meté dans la défense de la République si elle nait à être mise en péril. Ce sont ces deux ms que tout électeur soucieux des intérêts département, soucieux de la paix publique l mettre dans l'orne électorale le 5 janvier. ne faut ni hésitation, ni division, et M. Calo ajoute que, bien qu'il soit lié avec M. ques par une amitié de quarante ans, l'échec M. Delord lui serait aussi sensible que celui eson plus ancien ami.

Rofin, dit M. Calmon, il n'y aura pas de fandidatures officielles. Le gouvernement répuicain est trop honnête pour se livrer aux vioaces dont l'ordre moral à deux fois donné le Me speciacle; mais, pour répondre à certains ils mensongers que l'on fait courir, je puis mer que parmi les membres da ministère, compris M. Dufaure, dont les sentiments Onervateurs ne peuvent être suspectés, il si pas un ministre qui, s'il était électeur dans Lol, ne votat sans hésitation pour MM. ques et Delord. (Applandissements).

Il. Roques, en quelques mots chaleureuseal applaudis, dit que s'il n'a pas été toujours blicain, il a toujours été l'ennemi du dessme et l'a toujours combattu; qu'il s'est à la République par patriotisme et par 00, qu'il l'a fait sans arrière pensée et que Par impossible, elle venait à périr, il ne serl jamais un autre gouvernement. Il a acla candidature avec M. Delord; il consique les deux candidats sont complétement aires et repousse d'avance et de toute son Igie tous les compromis qui pourraient être Posés. C'est avec M. Delord qu'il engage alle contre les adversaires des institutions elles, c'est avec lui qu'il veut triompher.

de Verninac pense que ces déclarations si es sont précieuses par ce qu'elles mettent fin bruits de compromis inavouables qui com-Quient à se répandre. Il n'a pas, quant la attendu à aujourd'hui pour protester conces bruits injurieux pour les candidats et

leurs amis, et qui ne peuvent émaner que de ceux qui ont intérêt à jeter la défiance et la désunion dans le parti républicain pour en profiter. Mais, anjourd'hui, il suffira de publier les paroles de MM. Calmon et Roques pour faire cesser ce qu'il a toujours considéré comme une manœuvre de nos adversaires.

M. Delord, qu'un accident de voyage a empêché d'arriver au début de la séance, remercie les membres de la réunion d'avoir bien voulu attendre sa venue avant de se séparer. Il n'a pas besoin de faire de profession de foi : sa vie qui est connue de tous, en est une assez formelle; mais il tient à remercier MM. Calmon et Roques de l'appui qu'ils viennent de prêter à sa candidature, Quant à la discipline qu'ils viennent de recommander si chaleureusement, il affirme que la nuance du parti républicain qu'il représente plus particulièrement, n'y manquera pas. of allugar ioso

M. Faurie, maire de Sonillac, considère que pour tous les membres de la réunion il y a engagement d'honneur, s'ils sont délégués, à n'accepter aucune modification à la liste des candidats qui a été arrêtée.

M. de Verninac, désigné par les conseillers généraux et d'arrondissement pour organiser un comité d'arrondissement, propose à la réunion de désigner un membre par canton, pour la formation de ce comité. aque au b a

Il est ainsi composé:

MM. de Verninac, vice-président du conseil général pour le canton de Vayrac. Docteur Calmeille, conseiller général, pour

le canton de Gourdon. Albert Lachièze, conseiller général, pour le

canton de Martel. Delmas, conseiller d'arrond., pour le canton

de Payrac. Griffel, maire de Gramat, pour le canton de

Faurie, maire de Souillac, pour le canton de Souillac.

Ganiayré, maire de Frayssinet, pour le canton de St-Germain.

Pouzalgues, maire de Ginouillac, pour le canton de Labastide-Murat. Sourdès, maire de Lavercantière, pour le can-

ton de Salviac.

La réunion s'est séparée à 5 heures, aux cris de : Vive MM. Roques et Delord!

Jud Best be Le secrétaire, oh sito a al a sel CH. DE VERNINAC.

On nous écrit de Cahors :

tion finale

Les bonapartistes du Lot font déclarer, par leur journal, que la visite de M. le maréchal Canrobert, sur plusieurs points de notre département, n'a aucune signification politique. Ils font dire à M. le maréchal Canrobert, dans un petit discours de circonstance qu'il n'a jamais cherché à servir d'autres intérêts que ceux de la France.

Cela est fort bien, et nous serions tout disposés à applaudir sans réserves, si M. le maréchal Canrobert n'avait pas fait une tournée départementale chez MM. les bonapartistes exclusivent ...., à l'exception d'une excursion chez M. Depeyre, qui est un simple néo-bonapartiste.

Quand MM. les défenseurs de l'Empire sont modestes, c'est que les choses vont mal pour eux. Telle est la seule morale à tirer de cet intéressant épisode que le Courrier du Lot résume en ces termes : « Ni parmi « les siens à Saint-Céré et à Gruniac ; ni à » Aynac ; ni à Rueyres ; ni à Labastide chez " M. le comte Murat; ni à Lanzac chez M.

" le baron Dufour; ni à Caïx chez M. Lafon; " ni à Saint-Étienne chez M. Depeyre, pas " plus qu'à Cahors dans la maison Fonte-" nilles il n'a été par le Maréchal ou à son » occasion question de politique. »

Quelle modestie, chers lecteurs, quelle modestie! Avez-vous jamais vu les bonapartistes si humbles? Comme ils sentent bien que tout est perdu pour eux!

M. le maréchal Canrobert a bien fait de parler en soldat, mais il eût mieux fait encore de donner un caractère moins tranché à ses visites, qui ne sont pas en harmonie avec son langage.

La Gazette du Languedoc annonce la mort de M. le comte Tristan de Villeneuve-d'Arifat, doyen de l'académie des Jeux Floreaux de Toulouse.

M. le comte de Villeneuve-d'Arifat est décédé à l'âge de quatre-vingt-sept ans à Paris, où il était allé passer quelques jours.

Le corps du regretté désunt, rapporté de Paris, a été inhumé dans le pays Castrais, à Arifat même, berceau de la famille du comte de Villeneuve.

#### Grand cirque vénitien.

Les représentations du cirque vénitien sont très suivies et très brillantes. Nous voulons simplement constater aujourd'hui les succès obtenus par l'écuyer Corado, le gymnasiarque Desailly, le dresseur, M. Trozzi.

La grande attraction de la soirée est certainement le géant chinois. qui se montre gravement, et fait pousser à tous des exclamations de surprise.

On nous annonce que la troupe équestre va encore exhiber de nouveaux sujets de première force.

Ce sont donc des soirées fort agréables que le cirque vénitien offre au public cadurcien.

Pour la chronique locale, A Laytou

### DERNIÈRES NOUVELLES

(Correspondance particulière du Journal du Lot).

Paris, 21 octobre, soir.

Bien que le temps fut incertain (le soleil n'a percé les nuages que vers 4 heures), une foule immense était massée des dix heures du matin aux abords du Palais de l'Industrie, mais, grâce aux précautions prises par la police, on n'a à signaler ni accident ni désordre. Plus de 1,500 gardiens de la paix stationnaient aux Champs-Elysées et dans les rues avoisinantes. A l'intérieur, le service était fait par la garde républicaine dont deux détachements à cheval étaient placés à l'entrée principale du Palais avec un escadron de cuirassiers. A dix heures, les gardes forment le carré devant la grande porte. Seules, les personnes munies de cartes peuvent circuler. Les gardiens de la paix, au nombre de 1,400 (60 par arrondissement et 200 des brigades centrales), ont fait évacuer les abords du Palais; ils occupent le Rond-point, les Champs-Elysées, l'avenue d'Antin, l'avenue Marigny et le Cours-la-Reine. Ils sont échelonnés de chaque côté de chacune de toutes ces voies, entre chaque agent est place un garde de Paris.

Les portes du Palais de l'Industrie n'ont été ouvertes au public, moni de cartes, qu'à onze heures précises; elles ont été rigoureusement fermées à midi et demi précis. En attendant l'ouverture de la cérémonie, les heureux invités ont vivement admiré la décoration intérieure du Palais de l'Industrie, lequel est, au dire de tous un chef-d'œuvre de bon goût.

Le vestibule est tendu d'un tapis qui part du trottoir et précède le salon d'honneur, où le Président de la République et son cortége ont fait une halte d'un instant. Les serres de la ville ont fourni les plantes qui ornent les allées. De distance en distance des coupes de fonte émaillée, se dressent avec des gerbes de palmiers de latania, de synicca, de mille plantes tropicales si favorables à l'ornementation. Dans l'avenue qui fait face à la tribune d'honneur, buit trophées emblématiques ont été élevés.

Ici, ce sont les produits de la nature, animaux. végétaux, minéraux; là des modèles réduits de l'industrie des grandes constructions; de ce côté, les spécimens les plus beaux de l'industrie parisienne, de l'autre, les objets d'art les merveilles d'ameublement.

Paris a été brillamment illuminé le soir.

#### Bourse de Paris

Cours du 22 Octobre. Rente 3 p. ./..... 75.05 - 3 p. % amortissable. 78 00 - 4 1/2 p. °/..... 105.00 - 5 p. º/a.... 112 87 1/2

VALEURS DIVERSES au comptant.	du 21 octob	CLOTURE précédente
Banque de France	. 3.030 ×	3.030 »
Crédit foncier	. 785 x	785 »
Orléans-Actions	1.142 50	1.142 50
Orléans-Obligations	358 50	356 50
Suez	754 ×	745 »
talien 5 0/0		73 32

#### Revue Scientifique.

SOMMAIRE DU NUMÉRO 16 (19 octobre).

Les critiques de l'enthropologie, par M. G. Mor-tillet. — Exposition universelle. Les fôrêts françaises. — Gongrès anthropologique international. — Les Hongrois et la Bosnie, par M. I. Helfi. — Acadèmie des sciences de Paris. Bibliographie scientifique. - Chronique scientifique... \* \* \*

#### Revue Politique et Littéraire.

SOMMAIRE DU NUMERO 16 (19 octobre).

Le bouddhisme à l'Exposition, par M. Thier, d'après. M. Jules Simon, par M. Eugène Manuel. Les domestiques, d'après M. Edmond Robert.
 Le mouvement littéraire à l'étranger.
 Notes et impressions, par N\*\*\*.

On s'abonne au bureau du journal, 108, boulevard Saint-Germain, à Paris.

Chaque journal: Paris. - Six mois: 12 fr. -Un an: 20 fr. - Départements. - Six mois: 15 fr. - Un an:

Les deux journaux

réunis: Paris. - Six mois: 20 fr. - Un an: 36 fr. — Départements — Six mois: 25 fr. — Un an:

#### LA NATURE, Revue des sciences.

Sommaire du numéro du 20 octobre.

Le Mégaphone de M. Edison. — De l'Art agri-cole et de l'Economie rurale dans la Grèce antique: M. J. Girardin. - Correspondance; un Orage à Guatémala: P. de Thiersant. — L'Air et le Vide (suite): Maurice Girard. — Bibliographie. — Nouveaux appareils électro-médicaux portatifs, à régulateur des intermittences, par M. G. Trouvé. Chronique. — Académie des sciences; séance du 14 octobre : Stanislas Meunier. — La Météorologie du mois de septembre 1878 : E. Fron. — Bulletin météorologique de la semaine.

G. Masson, éditeur, 120, boulevard St-Germain,

LE TOUR DU MONDE Nouveau journal des Voyages. — Sommaire de la 928º livraison. (49 octobre. 1878). — Texte: La Néerlande. — Amsterdam, par M. Charles de Coster (1878). — Texte et dessins inédits. — Dix dessins de Hubert Clerget, Taylor, Barclay, Catenacci, A. Hubert. et P.

Hachette, boulevard St-Germain, 79, Paris.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 307º livraison (19 octobre, 1878). — TEXTE: Le Neveu de l'Oncle Placide, deuxième partie, par J. Girardin. — L'épée par Ch. Schiffer. — L'Exposition Universelle de 1878 : Les Pays-Bas, par Paul Pelet. — Grandcœur, par Mile Zénaïde Fleu-

Dessins : A. Marie, H. Clerget, Delort. Hachette boulevard St-Germain, 79, Paris.

La sixième Série de l'Histoire d'un crime illustrée est en vente.

Elle contient six grands dessins d'une importance capitale : le Cabinet de l'archevêque Sibour; — les Sergents de ville chargeant la cibière des cadavres ; — la Voiture cellulaire de Lamoricière, Cavagnac et Changarnier: — la Tuerie du boulevard Poissonnière, saisissant dessin de Bayard pour le Poissonntere, saisissant dessin de Bayard pour le frontispice de la Troisième journée le Massacre; — l'Intérieur du comité, avec les portrrits de Victor Hugo, Michel de Bourges Jule Favre, Madier de Montjeau et Carnot; — le Dedans de l'Elysée, encore un dessin de Bayard, aussi brillant que l'antra est tragique. l'antre est tragique.

Pour répondre à de nombreuses demandes, venant surtout des départements, l'éditeur fera désormais parvenir les Séries franco à tous les sous-cripteurs au volume complet. Il suffira donc d'envoyer la somme de six francs, en un mandat sur la poste ou en timbres-poste, à l'adresse de M. Hugues, rue du Hasard-Richelieu, 8, à Paris pour recevoir franco, dans toute la France, les six Séries suivante an fur et à mesure, qu'elles paraîtrent. au fur et à mesure qu'elles paraîtront.

#### AVIS

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt par un mandat sur la poste.

JEUDI, 24 OCTOBRE 4878

Du BARRY, de Londres, 31 ans de Succès

100,000 cures réelles par an.

La REVALESCIÈRE DU BARRY est le plus puissant reconstituant du sang, du cerveau, de la moëlle, des poumons, nerfs, chairs et os; elle rétablit l'appétit; bonne digestion et sommeil rafraîchissant; combattant depuis trente ans avec un invariable succès les mauvaises digestions (dyspepsies, gastrites, gastroentérites, gastralgies, constipations, hémorroïdes, glaires, flatuosités, ballonnement, palpitations, diarrhée, dyssenterie, gonslement, étourdissement, acidité, pituite, migraine, nausées et vomissements après repas ou en grossesse; aigreurs, congestions, inflammation des intestins et de la vessie. crampes et spasmes, oppression, asthme, bronchite, phthisie, (consomption), dartres, éruptions, nervosité, épuisement, dépérissement, fièvre, rhume estarrhes échanffement chlorose vice. rhume, catarrhes, échauffement, chlorose, vice et pauvreté du sang, faiblesse, rétention, les maladies des enfants et des femmes.

Dyspepsie, ; M. J.-J. Noël, de Thuillies (Hainaul); de vingt années de dyspepsie. -Dartres M. Gr. Voos, de Liége, abandoné par les médecins, qui déclaraient qu'à son âge (55) aus toute guérison était impossible, a été totalement guéri des dartres par l'usage de la Revalécière. - Nº 49, 871 : Mme Marie Jolie, de cinquante ans de constipation, indigestion, nervosité, insomnies, asthme, toux, flatus, spasmes, et nausées. - Nº 46, 270 : M. Roberts, d'une consomption pulmonaire, avec toux, vomissements, constipation et surdité de 25 années. - Nº 46, 260 : M. le docteurmédecin Martin, d'une gastraigie et irritation d'estomac qui le faisait vomir 15 à 18 fois par jour pendant huit ans. — Nº 46, 218; M. le colonel Watson, de la goutte, névralgie et constipation opiniâtre. - Nº 18, 744; le docteur-médecin Shorland, d'une hydropisie et constipation. - Nº 49, 522 : M. Baldwin, de l'épuisement le plus complet, paralysie de la vessie et des membres par suite d'excès de jeunesse.

Quatre fois plus nourrissante que la viandes elle économise ençore 50 fois son prix en médecines. En boite; 1/4 kil., 2 fr. 25, 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 12 kil., 70 fr. — Le Biscuits de Revalescière enlèvent toute irritation en toute odeur fiévreuse en se levant, ou après certains plats compromettants : oignons, ail, etc., ou boisson alcooliques même après le tabac. En boîtes de 4, 7 et 70 fr. -La Revalescière chocolatée, rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus énervés. En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25; de 24 tasses, 4 fr.; de 48 tasses, 7 fr.; de 576 tasses, 70 fr.; ou environ 12c. la

tasse. - Envoi contre bon de poste, les boites de 36 et 70 fr. franco. - Dépôt à

Cahors. Vinel, pharmacien,

et partout chez les bons pharmaciens et épiciers.— Du BARRY et Co, limited, 26, place Vendôme, et 8, rue Castiglione, Paris.

LA VIE DOMESTIQUE

Sous la direction de Mme Nelly LIEUTEB Paraît le 1er et le 15 de chaque mois.

Nous recommandons tout particulièrement à l'attention des familles le journal LA VIE DOMES-

Ce journal, qui commence sa quatrième année, a pour but, par des récréations et des lectures morales et attrayantes, de ramener chaque membre de la famille au foyer trop souvent déserté.

LA VIE DOMESTIQUE publie des chroniques, romans moraux, nouvelles, jeux d'esprit (dont la solu-tion donne droit à des prix), modes, travaux de dames, hygiène, par M<sup>me</sup> Brès, docteur en médecine, et s'adressant particulièrement aux femmes et aux jeunes filles, économie domestique, bibliographie, finances, théâtres, correspondances avec les abonnés, etc., etc.

PRIX: 10 francs pour toute la France. On s'abonne aux bureaux du jonrnal, rue des Saints-Pères, 71, et chez tous les libraires.

Librairie FIRMIN DIDOT et Cie, 56, rue Jacob, Paris.

LA MODE ILLUSTRÉE

pronouce, a cellslima al de la Famille 190 a bononor Sous la direction de Mine Emmeline RAYMOND L'élévation des salaires étant progressive et con-q tinue, oblige un grand nombre de familles à s'imposer des privations sérieuses pour maintenir l'équilibre de leur budget.

Il y a pour les femmes un moyen d'éviter la dé-pense causée par la main-d'œuvre : Etre sa propre couturière, lingère et modiste, en s'abonnant à la Mode illustrée, qui fournit avec les patrons excellents de tous les objets utiles, l'enseignement pratique et théorique de leur exécution.

Un numéro spécimen est adressé à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET (le, rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste en ajoutant un timbre pour chaque trois mois et en prenant le soin de les adresser par lettre recommandée.

de sibri Prix pour les départements : odn est 1re edition : 3 mois, 3 fr. 50; 6 mois, 7 fr.; 12

mois, 14 fr. 4º édition avec une gravure coloriée chaque numero: 3 mois, 7 fr.; 6 mois, 43 fr. 50; 42 mois, 25 fr. S'adresser egalement dans toutes des librairies des départements. CAHORS

th, 16 m matin

" Tivrét des familles. " \*

MM. les maires du département du Lot trouveront à l'imprimerie Laytou le Livret de Famille à remettre gratuitement aux époux, lors de la célébration du Mariage.

Elmprimerie A. LAYTOU et les du-

Pour tous les extraits et articles non-signés. Le propriétaire-gérant, A. Laytou.

Cahors, 24 Octobre.

laiser assiéger de craintes chimériques.

Les électeurs sénatoriaux ne doivent pas se

Onleur dit que si le Sépat est envahi par

l'esprit qui domine dans la Chambre des députés une révolution radicale bouleversera toutes de l'ANGENTE DE L'ANGENT DE L'ANGE

M. ALIX a l'honneur de prévenir sa clientèle que, le 30 Septembre prochain, son Magasin de nouveautés, situé actuellement rue de la Mairie, sera transféré rue de la Préfecture, à côté du Grand Bazar Parisien, près le Boulevard de la grammon sildog un Pour notre compte, nous ne voulons rien de

Librairie J. BAUDRY, rue des Saints-Pères, 15.

-ateerra of uot & them L'ABBÉ "PARAMELLE.

## JOURNAUX de découvrir les

.08 ni emulove leits, MM. Spuller et

Dépôt chez M. CRAYSSAC, libraire à Cahors, rue de la Mairie.

EN BLOC OU A PARCELLES

1º La belle Propriété de M. Ewile Delard, située à Floressas, canton de Pny-l'Evêque, avec belle Maison de maître, grand Euclos attenant, Jardins, B.sse-cour et Granges; ab being ub

2º Une autre Propriété au même endroit, avec Maison de colon, Granges et Etables, en nature de terre labourable, beaux vignobles Bois et Près. Pour l'acquisition et les renseignements, s'adresser à M. Mousset, agent d'affaires à Puy-l'Evêque (Lot). aniab xua noite

Nota. Ladite propriété est traversée par la route de Puy-l Evêque à MontcuquisliA

# mosti up ol BosAv AV 19 Bon

RUE DE LA LIBERTE, CAHORS, 19 8 11 80 11100

A l'honneur de prévenir les personnes qui ont la vue fatiguée par la travail ou bien par des verres mal appropriés à leurs yeux, qu'on trouver, chez lui un grand assortiment de lunettes, de conserves en verre cristal, blancs, coloriés, fumés des meilleures fabriques de Paris, verres de rechange pour myopes, et pour presbytes; on trouvera aussi le même assortimenten longues-vues, lorgnettes, jumelles de spectacle, lorgnons, pince-nez faces à main, boussoles, loupes, pièces à lire, haromètres, thermomètres, hygrométres, éprouvettes, pèse-liqueurs en tout genre, alambics pour l'essai des vins, boîtes de mathématiques, graphomètres, décamètres, équerres, niveauxd'eaux et à bulle-d'air, mires, jalons, chaînes d'arpenteurs, compte-fils, microscopes, porte-monnaies oporte-feuilles, passe-partout assortis, cannes, gibecières, sacs de fantaisie et de voyage, stéréoscopes, épreuves, groupes et paysages etc., etc. as anoquol av

Le Magasin de Lunetterie situé ci-avant au fond de la rue de la Liberté est transféré au bout de la même rue.

ORFÉVRERIE ET COUVERTS DE LA MAISON CHRISTOFLE ab ord ETOREARGENTURE. TE OTICO BIJOUTERIE RELIGIEUSE WOTO ET ACHAT DE VIEILLES MATIÈRES D'OR ET D'ARGENT.

opulation les accompagné, à travers la ville, jus-

ARTICLES DE PARIS, TONDEUSES, TOURNE-BROCHES ET RÉPARATIONS. ASSORTIMENT DE REVOLVERS DES FABRIQUES

DE LIÉGE.



THE SOFLEURISTEN A CAHORS ON THE Magasin maison IZARN, juge, boulevard Sud en face le café Ferran.

Bouquets d'Eglises et de St-Sacrement. Garnitures d'autel or ; Frange or et argent. Globes garnis et non garnis; Couronnes nuptiales; Couronnes mortuaires; Fournitures pour fleurs; Papiers de toutes couleurs.

Grand assortiment de Vases en porcelaine et Flambeaux. Sujets religieux. Bouquets pour Fêt votives; Lanternes vénitiennes.

> GUERRE Laslags seb 14 AUX AFFECTIONS NERVEUSES

GUERISON IMMEDIATE & ASSUREE



C'est la PILE ELECTRIQUE PRATIQUE mise à la portée de tout le monde-A Cahors, chez M. Mandelli, frères, bijoutier-opticien, boulevard Nord.

## mile And ENDRE THE

EN BLOC OU EN PARCELLES

#### LE DOMAINE DE REVEILLON

situé dans la commune d'Alvignac, près de la station de Rocamadour, composé de Bois, Pâtures, Près, Terres labourables, Bâtiments en très bon état. S'adresser pour les renseignements sur les lieux à M. Delfour, propriétaire.

# LAFFARGUE, CONSTRUCTEUR

radicaux, — allons plus loin, quand acht la Chambre des dep es de Reservir, par impossi , lisons-nous dans

ble, gagner à des doctro d'appassante des des discrets de l'art et de l'industripent être assuré que le Cena d'appassante ma-

nière qu'il soit remanié, s'opposera toujours à Manège Laffargue spécial pour batteuses à bras (système Suisse)

Moulins à farine, Pompes d'irrigation, Scieries, detc. M, aquel supleup a q Il Manège seul, prix 400 fr.. Manège avec batteuse, 600 fr. Deux chevapx en 10 heures font rendre à la machine 60 hectolitres de blé. Ventilateurs de bu à 100 fr. - Trieurs de grains pour agriculture et meugerie de 185 à 250 fr. - Charroe vigneronne à brancards pour un cheval 55 fr. - Pressoirs à vendange, système universel Mabille de 170 à 1,000 fr - Foulois à vendange de 60 à 170 fr. - Presse à huile Laffarque de 700 à 800 fr. Turbines à chambre d'eau en fonte, pour monlins de ruisseaux, permettant d'utiliser les eaux d'été et celles d'hiver avec de grandes variations de chute (la dépense d'eau peut varier de simple au double sans perte de rendement.) - Huilerie, Transmission du monvement, etc. Etant en relation la avec la majorité des constructeurs, M. Laffargue s'engage à fonçair toutes les que le la majorité des constructeurs, M. Laffargue s'engage à fonçair toutes les que le la majorité des constructeurs, M. Laffargue s'engage à fonçair toutes les que le la majorité des constructeurs de la majorité de la major machines que l'on désirera, garanties bonnes de fonctionnement et de solidité. - Nota. Pour éviter tout retard, prière d'envoyer les demandes de machin nes quelque temps avant l'époque où on désirerait s'en servir. - Se meller



des contrefacons de me

M. Maurice, sculpteur

A l'honneur de prévenir les personnes qui voudrait l'honorer de leur confiance, qu'il se charge de tous les travaux, tel que : travaux d'église, monuments funebres, sculpture pour meubles à des prix très modéres.

Atelier, rue du Portail-au-vent, 12 du Marechal-Président tres do

#### mes Sado Me une certaine

RUE DU PORTAIL-AU-VENT, CAHORS

Mlle L. MAURICE, fait prévenir les Dames qui voudrait bien l'honorer de leurs visites, qu'elles trouverons chez elle des chapeaux du meilleur goût et sortant des premières Maisons de qu'il avait été écrit par le .sirsqual

### lago, qui partagent sur la magistrature, l'amiée, ARONAVu clAcé, les des conservateurs les plus déterminés. Pour faire acceptedurar le Sépat la

à peu près égales, on peut estimer à

HARMONIUM rellement partiel, mais deux, trois quate

Avec colonnes torses sur le devant sorti de la Maison RODOLPHE, de la Paris, siecteurs, sierq

doir si l'on appliquera el quite progra Cet HARMONIUM a des sons magni

fiques et très forts. Sadresser an bureau du Journal. On donnera toutes facilités pour le

paiement 107 10 ,0 parement politique. Les électeurs sénato

## citoven Citoven Color of the Co

Trois cents VOLUMES environ asial d'une Bibliothèque ecclésiastique de Pères de l'Eglise et autres noitulo vol

S'adresser pour les renseignements au bureau du journal.